

ALARME DISCRÈTE

Code du produit
955 301 001

SÉCURITÉ ET ALARMES

Avantages

- **Pas de fausse alarme causée par le vent**
- Remise en surveillance automatique dans les 15 minutes après la baignade
- Information permanente sur l'état de surveillance
- **Fabrication française**

Caractéristiques

- Détecteur d'immersion certifié conforme à la norme NFP 90-307-1 : 2009 par le LNE
- Surveillance : capteur de pression
- Boîtier discret sous la margelle
- S'installe sur un bassin existant ou dès la construction
- Contrôle par télécommande et/ou aimant
- retour automatique en surveillance après baignade
- Compatible avec volet roulant
- Signaux sonores et lumineux indiquant l'état de surveillance
- Alimentation par 4 piles alcalines fournies



Surveillance maximum !

